



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2024**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 11/06/2024

Publication :  
le 21/06/2024

**Délibération n° D-2024-187**

Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut  
être attribué - Modification

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Direction Ressources Humaines**

**Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué - Modification**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.721-1 du Code Général de la Fonction Publique, « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics mentionnés à l'article L.4 fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.*

*La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement.*

*L'autorité territoriale prend une décision individuelle en application de cette délibération ».*

Par délibération en date du 19 octobre 2018, le Conseil municipal a approuvé la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction.

Suite aux modifications intervenues dans l'organisation de la collectivité, il est nécessaire d'actualiser cette liste comme suit :

- retrait de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service d'un emploi de gardien du stade de la Venise Verte qui a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'un emploi de gardien de la salle Omnisport, compte tenu de l'évolution des missions affectées au poste ;
- retrait de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour service d'astreinte des 4 postes de direction générale qui ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- retrait de la liste des emplois ouvrant droit à un logement pour service d'astreinte de l'emploi de chef du service de la police municipale en raison de la création du poste de directeur de la sécurité et de la tranquillité publiques et de la prévention de la délinquance.

Vu l'avis du CST en date du 4 juin 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer après la modification décrite ci-dessus la liste des emplois de la collectivité ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit comme suit :

Concierge	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permanence téléphonique en dehors des heures normales de travail</li><li>- Assurer la sécurisation des bâtiments de l'Hôtel de Ville et de ses annexes</li><li>- Ouverture et fermeture des portes de l'Hôtel de Ville et de ses annexes</li></ul>
Gardien du stade Espinassou	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la surveillance et le fonctionnement de l'installation sportive en dehors des heures normales de service</li><li>- Renseigner, accueillir et orienter le public et ainsi assurer la continuité du service public</li></ul>
Gardien du stade des Gardoux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la surveillance et le fonctionnement de l'installation sportive en dehors des heures normales de service</li><li>- Renseigner, accueillir et orienter le public et ainsi assurer la continuité du service public</li></ul>

- acter qu'aucun emploi de la collectivité n'ouvre droit à l'attribution d'un logement pour service d'astreinte moyennant une redevance mensuelle.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Lydia ZANATTA**

**Jérôme BALOGÉ**